

Data Compliance

Une approche globale de la conformité sur les datas
et des réglementations RGPD et IA Act



Un partenaire présent où et quand vous avez besoin de lui

Dans n'importe quel pays du réseau Grant Thornton, sur des problématiques juridiques, système d'information, contrôle interne, pilotage de projet conformité, les équipes de Grant Thornton et de Grant Thornton Société d'Avocats s'engagent

à vos côtés sur toutes les dimensions de la Data Compliance (RGPD, e-privacy IA act, cloud act, ...). Nous sommes en capacité à mobiliser nos experts Data Privacy IA Act partout dans le monde.

Notre offre

Nous proposons à nos clients une offre complète qui leur permette de bénéficier, quel que soit leur niveau de conformité, d'une assistance d'experts aussi bien pour prendre en charge et mener à bien leur projet de mise en conformité que de résoudre des problématiques juridiques

ou informatiques complexes. En complément, nous avons identifié un écosystème de partenaires à même d'apporter des solutions techniques et managériales aux problématiques de conformité rencontrées.

Notre écosystème partenaire



DPO externalisé et / ou mutualisé nos offres de service Data Compliance

1. Externalisation et assistance au DPO

Une prestation de conseil outillée, comprenant l'intervention d'experts conformité certifiés Afnor ou CIPP-E, d'experts cyber, d'avocats en protection des données et l'utilisation d'outils de gestion de la conformité, de suivi et de traçabilité des demandes, d'évaluation de la conformité des tiers.

- Diagnostic et feuille de route,
- Assistance opérationnelle au déploiement de la conformité,
- Gestion de la conformité internationale,
- AMOA sur les outils de conformité,
- Gestion de crise et data breach,
- Cybersécurité,
- Assistance à la certification Europrivacy,
- Formation certifiante DPO CNIL, ISO 27001,
- Programmes de sensibilisation présentiel et digital.

2. Conformité à l'IA Act

- Cartographie des IA,
- Qualification des systèmes d'IA,
- Analyse de risques,
- Mise en place du système de management des risques de l'IA.

3. Sécurité des données

- Gouvernance de la sécurité,
- Documentation de la sécurité,
- Audit de la sécurité,
- RSSI as a Service,
- SOC 2,
- NIS2,
- Formation certifiantes ISO 27001.

4. Contrôle de la conformité

- Audit interne Data Privacy IA Act
- Audit ISA 3000,
- Audit de conformité des sites web.

Nos atouts

- Une approche de la compliance où que vous soyez dans le monde.
- Une approche globale de la data selon toutes ses réglementations et sous tous ses angles, notamment gouvernance et sécurité.

Une équipe pluridisciplinaire...

Pour mener nos missions de déploiement ou de contrôle de la Data Compliance, nous constituons une équipe à forte seniorité composée de spécialistes de la conformité, de la gestion de projet, de l'Audit interne et de la gestion des risques, d'avocats et d'experts en cybersécurité. Également formateurs pour différents organismes, nos intervenants veillent à organiser et garantir un transfert de compétences vis-à-vis des équipes client.



Une approche globale ...

Notre approche de la Data Compliance, que ce soit pour des prestations de diagnostic, de mise en conformité ou de déploiement d'outils se fait par les processus par la connaissance de vos métiers et la compréhension de la gouvernance de la donnée en place (collecte, traitement, conservation, sécurité...).

... pragmatique et opérationnelle

Nous avons accompagné de nombreux clients dans leur projet de conformité (RGPD, e-privacy IA act, etc.) et de mise en place de leur dispositif de Data Privacy IA act. Nous mettons en avant des recommandations opérationnelles dans la mise en œuvre des plans de remédiation. Notre réseau international et sa communauté Data Privacy nous permettent de prendre en considération, dans le déploiement des projets, les particularités locales et les réglementations applicables dans les différents pays.

... basée sur les risques

Une analyse de risques est systématiquement associée à nos démarches de diagnostic ou de déploiement de la conformité. Cette analyse permet de correctement définir l'action à mettre en œuvre de conformité et l'importance des moyens en fonction du niveau de risque auquel vous êtes exposés. Ainsi, les moyens associés au programme de conformité sont parfaitement ajustés au niveau de risque embarqué et assurent ainsi une utilisation efficiente des ressources.

Nos démarches sont en permanence mises à jour avec les exigences de la CNIL et du CEPD, via notre veille.

Nos collaborateurs sont certifiés



Grant Thornton France



287,7 M€

de chiffre d'affaires
en 2024 (+8% vs 2023)



5^{ème}

pays du réseau



24

bureaux



2 800

collaborateurs



107

associés

Grant Thornton dans le monde



8 Mds\$

de chiffre d'affaires
en 2024 (+8% vs 2023)



+156

pays



+750

bureaux



+76 000

collaborateurs



4 000

associés

Contacts



Nicolas GASNIER-DUPARC

Associé Advisory,

En charge de l'offre Data Compliance

T +33 (0)6 62 99 44 06

M nicolas.gasnier-duparc@fr.gt.com

Agnès de RIBET

Directrice nationale du Marketing et
de la Communication

T +33 (0)1 41 25 85 85

M agnes.deribet@fr.gt.com

C.A.R.E

Piliers d'une stratégie ambitieuse, la réaffirmation de nos valeurs s'inscrit dans un schéma mondial : Collaboration, Agilité, Respect, Excellence.

 **GrantThornton**

granthornton.fr



© 2025 Grant Thornton. Tous droits réservés. Impression sur papier provenant de forêts gérées durablement. Ne pas jeter sur la voie publique. Crédit photo : Shutterstock.

« Grant Thornton » est la marque sous laquelle les cabinets membres de Grant Thornton délivrent des services d'Audit, de Fiscalité et de Conseil à leurs clients et / ou, désigne, en fonction du contexte, un ou plusieurs cabinets membres. Grant Thornton France est un cabinet membre de Grant Thornton International Ltd (GTIL). GTIL et les cabinets membres ne constituent pas un partenariat mondial. GTIL et chacun des cabinets membres sont des entités juridiques indépendantes. Les services professionnels sont délivrés par les cabinets membres. GTIL ne délivre aucun service aux clients. GTIL et ses cabinets membres ne sont pas des agents. Aucune obligation ne les lie entre eux : ils ne sont pas responsables des services ni des activités offerts par les autres cabinets membres.